
Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
séance du 29 octobre 2007 à 19 h 30 et séance du 19 novembre à 19 h
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

Première séance

**Lundi 29 octobre 2007, 19 h 30
Hôtel de ville, salle du conseil**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
M. Karim Boulos
M. Vincenzo Cesari
Mme Isabel Dos Santos
Mme Carole Du Sault
M. Gilles Grondin
Mme Lyn Thériault

COLLABORATEURS :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, responsable de la condition féminine, de l'environnement, des espaces verts et bleus, du Mont-Royal et des parcs;

Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, M. Martial Larose, Mme Christiane Desjardins, M. Paul-Émile Rocray et M. Pierre Jutras.

ASSISTANCE : 20 personnes

1. Ouverture

À 19 h 35, la vice-présidente de la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie et présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et invite ensuite les commissaires à se présenter. Elle souligne la présence de Mme Helen Fotopulos, à la fois membre du comité exécutif, de la condition féminine, de l'environnement, des espaces verts et bleus, du Mont-Royal et des parcs et celle de Mme Laperrière, directrice générale adjointe, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. Elle invite cette dernière à présenter son équipe.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, décrit les travaux de la commission et explique le déroulement de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Lyn Thériault, appuyée par Mme Isabel Dos Santos, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le Bilan 2005-2007 de la mise en œuvre de la Politique de l'arbre

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, invite Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif, à prendre la parole. Mme Fotopulos rappelle l'adoption de la Politique de l'arbre en 2005. Elle fait état de la valeur des arbres, ajoutant qu'il s'agit d'un patrimoine dont il faut prendre soin. Elle précise que le bilan représente celui des 19 arrondissements de la Ville. Elle souligne la vulnérabilité de la forêt urbaine face aux insectes ravageurs et mentionne les projets de recherche en cours. Elle annonce sa prochaine tournée des arrondissements et dépose auprès de la commission le bilan de la mise en œuvre de la politique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Fotopulos et invite Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, à s'adresser à l'assistance. Mme Laperrière mentionne que le travail accompli avec les arrondissements et souligne leur nécessaire collaboration à la gestion de la forêt urbaine.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, explique le déroulement de la séance et rappelle l'étude publique du projet de politique en 2005. Elle invite ensuite Mme Christiane Desjardins à débiter la présentation. Cette dernière évoque brièvement l'adoption de la Politique de l'arbre en 2005 et rappelle la concertation à l'origine de la politique dont elle énonce les objectifs en précisant que les actions préconisées visent les arbres de rue.

Mme Desjardins décrit la démarche de consultation en vue de la réalisation du bilan et fait état des rencontres de travail tenues à cet effet les 16 et 29 mai 2007. Elle présente ensuite les résultats pour chacune des actions.

L'action 1 prévoyait que chaque arrondissement se dote d'un plan arboricole avant 2010. La Ville centre devait produire un Guide d'élaboration d'un plan arboricole ce qui, faute du budget nécessaire, n'a pu être fait. Un seul arrondissement, Saint-Laurent, a amorcé la démarche. Par ailleurs, les arrondissements manquent de ressources financières et humaines pour élaborer les inventaires.

L'action 2, visait la confection, avant 2008, d'inventaires détaillés, préalables aux plans arboricoles. Cet objectif n'est pas atteint. La responsabilité de la Ville centre était d'établir la plateforme informatique et les derniers tests ne seront effectués qu'en mars 2008, au terme de l'échéance. Si les tests sont concluants, il faudra investir le financement nécessaire. Actuellement, un seul arrondissement dispose d'un inventaire à jour et géoréférencé, le Sud-Ouest. L'intérêt de la géoréférence est d'avoir un portrait et une plateforme Ville permettant d'intégrer des données concernant l'élagage, les maladies, les traitements, etc. Pour géoréférencer le territoire de la Ville, il faudrait investir 1M\$.

L'action 3 visait les nouvelles plantations d'arbres. Des directives ont été émises aux services centraux ainsi qu'aux arrondissements et la pépinière de la Ville diversifie sa production. En 2007, la pépinière offre 37 cultivars et en 2011, elle en offrira 58. Mme Desjardins ajoute que des rencontres ont eu lieu concernant la menace éventuelle d'épidémies d'insectes ravageurs. Elle souligne la création d'une table de travail formée de représentants de la Ville et d'Hydro-Québec. Elle fait part des difficultés vécues par les arrondissements notamment l'arrimage entre les directions Travaux publics et Aménagement.

L'action 4 visait l'établissement de règles internes concernant l'abattage d'arbres publics. Plusieurs aspects ont été traités. Cependant, les efforts de protection doivent se poursuivre auprès des sous-traitants.

L'action 5 prévoyait l'élaboration de programmes d'entretien par les arrondissements. Ces derniers manquent toutefois de financement pour l'entretien des arbres.

Mme Desjardins explique que les actions 6, 7 et 8 sont un rappel de dispositions réglementaires au plan d'urbanisme et elle ajoute que leur mise en œuvre va bon train.

Concernant l'action 9, le programme de reconnaissance des arbres remarquables, la prochaine étape serait d'établir un répertoire des arbres remarquables mais les ressources humaines et financières sont insuffisantes.

Au sujet de l'action 10 et 11, Mme Desjardins mentionne les travaux de recherche en cours et elle invite M. Pierre Jutras à présenter le programme de recherche appliquée. Celui-ci mentionne divers protocoles de recherche en vue de parer aux infestations d'insectes ravageurs exotiques et d'avoir une meilleure connaissance de l'arbre urbain. Il souligne différents outils d'optimisation des ressources dont le programme des parcelles permanentes, l'étude sur les sels déglaçants, les modèles prédictifs des ravageurs et l'inventaire des arbres par faisceau laser. M. Jutras souligne que 75 % des arbres de Montréal sont susceptibles d'être attaqués par les insectes ravageurs tels la longicorne d'Asie et la grêle du frêne.

4. Période de questions et commentaires des citoyens

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, invite la première personne inscrite à s'adresser à la commission.

1. M. Richard Tassé, chef de division, arrondissement d'Anjou

M. Tassé remercie la commission car la présentation a répondu à plusieurs de ses questions. Il demande si des démarches de sensibilisation auprès de la population sont prévues afin de soutenir les arrondissements.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, invite Mme Laperrière à répondre. Celle-ci mentionne qu'il s'agit là d'un défi pour lequel la Ville doit obtenir des collaborations.

2. Mme Suzanne Decarie, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Decarie soulève la problématique des arbres qui endommagent les propriétés des citoyens et fait état de maisons lézardées.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, invite M. Rocray à répondre. Celui-ci explique en détail la problématique des sols argileux, cause des maisons lézardées. Mme Fotopulos rappelle un des objectifs poursuivis par la politique soit celui du bon arbre au bon endroit.

3. M. François Chaput

M. Chaput suggère de confier la confection des inventaires à des horticulteurs et suggère que chaque arrondissement embauche un ingénieur forestier.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Chaput.

4. Mme Sylvie Baillargeon, directrice, Intégration Jeunesse

Mme Baillargeon décrit la collaboration entre l'organisme qu'elle représente et la Ville de Montréal. Cette collaboration a permis à des jeunes en réinsertion sociale de travailler aux inventaires des arbres de rue. Cette expérience a suscité de

l'intérêt chez plusieurs d'entre eux qui sont retournés aux études dans les domaines de l'arboriculture et de l'horticulture. Elle fait part de l'intérêt de l'organisme Intégration jeunesse à renouveler cette collaboration.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Baillargeon.

5. Période de commentaires des commissaires

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, invite les commissaires à s'exprimer sur le sujet à l'étude.

M. Vincezo Cesari remercie le service et souligne les qualités des arbres.

Mme Isabel Dos Santos mentionne qu'il faut protéger le patrimoine vert comme on protège le patrimoine bâti.

6. Ajournement

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, remercie l'assistance, les représentants du service et les commissaires. Elle annonce que la commission adoptera ses recommandations en séance publique le 19 novembre prochain.

À 22 heures, sur une proposition de M. Vincenzo Cesari, appuyée par Mme Carole DuSault, la séance est ajournée au 19 novembre, 19 h.

Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
séance du 29 octobre 2007 à 19 h 30 et séance du 19 novembre à 19 h
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

Deuxième séance

**Lundi 19 novembre 2007, 19 h
Hôtel de ville, salle du conseil**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Michèle D. Biron, vice-présidente
M. Karim Boulos
N. Vincenzo Cesari
Mme Carole Du Sault
M. Gilles Grondin
Mme Lyn Thériault

ABSENCE :

Mme Isabel Dos Santos

COLLABORATEURS :

Mme Rachel Laperrière, Mme Christiane Desjardins et M. Pierre Bouchard.

ASSISTANCE : 4 PERSONNES

7. Ouverture

À 19 h 05, la présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8. Délibérations et adoption des recommandations

La vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, fait lecture des recommandations suivantes :

ATTENDU les engagements du Sommet de Montréal tenu en juin 2002 en faveur d'une politique de l'arbre ;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, en juin 2005, de la Politique de l'arbre ;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal et l'entrée en vigueur, le premier janvier 2006, de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ;

ATTENDU les engagements prévus au paragraphe f de l'article 24 de la Charte:

« Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits en matière d'environnement et de développement durable, la Ville de Montréal s'engage à :

f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine ; »

Les commissaires :

REMERCIENT les Montréalaises et Montréalais qui lui ont généreusement fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations;

REMERCIENT la responsable des parcs et espaces verts et membre du comité exécutif, Mme Helen Fotopulos;

REMERCIENT les fonctionnaires qui ont participé au processus de consultation pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

ET RECOMMANDENT au conseil municipal :

R-1

Considérant que les élus doivent disposer des informations nécessaires à une prise de décisions éclairée;

Que le document *Politique de l'arbre de Montréal - Bilan de la mise en œuvre 2005-2007*, préparé par la Direction des grands parcs et de la nature en ville, soit déposé au conseil municipal en même temps que le rapport de consultation de la commission.

R-2

Considérant qu'en adoptant la Politique de l'arbre, l'Administration s'est engagée à se doter des outils nécessaires pour protéger et gérer adéquatement son riche patrimoine arboricole;

Considérant que le bilan des deux années de la mise en œuvre de la Politique met en relief un retard évident dans la mise en place des outils nécessitant des ressources humaines et financières importantes;

Considérant que la forêt urbaine montréalaise est menacée par une potentielle épidémie d'insectes ravageurs et que l'établissement d'une stratégie pour la combattre nécessite un portrait d'ensemble de cette forêt;

Considérant les inventaires non géoréférencés des arbres de plusieurs arrondissements et l'incompatibilité des plates-formes informatiques utilisées;

Que la Ville de Montréal accorde, à la Direction des grands parcs et de la nature en ville, les ressources humaines et financières nécessaires :

- a) à la mise sur pied d'un projet pilote pour l'élaboration d'un plan arboricole permettant la réalisation du guide à cet effet
- b) ainsi qu'à l'intégration des plates-formes informatiques des inventaires d'arbres des arrondissements.

R-3

Que la Ville de Montréal se dote, dès maintenant, d'un plan d'action en vue de réagir rapidement aux infestations imminentes d'insectes ravageurs qui pourrait anéantir une grande proportion de la forêt urbaine montréalaise.

R-4

Que la Ville de Montréal mette en place des programmes incitatifs afin de soutenir les arrondissements dans l'établissement des inventaires géoréférencés des arbres de rue et des plans arboricoles.

R-5

Considérant l'importance, en aménagement urbain, d'une planification concertée;

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements impliquent, obligatoirement et dès le début de tout projet d'aménagement ou réaménagement de rues, trottoirs, places publiques ou autres un expert en gestion de la forêt urbaine afin d'assurer un meilleur arrimage entre les directions des travaux publics, les directions d'aménagement urbain et services aux entreprises, la Commission des services électriques et les directions des parcs.

R-6

Que tous les projets d'aménagement ou réaménagement de rues, trottoirs, places publiques ou autres, de la Ville de Montréal et de ses arrondissements soient l'occasion d'appliquer les normes prévues à la Politique de l'arbre quant à la dimension des fosses d'arbres et aux mesures de protection des racines et des arbres durant les travaux.

R-7

Considérant le coût de remplacement d'un arbre de rue évalué à plus de 1 000,00 \$;

Considérant que la durée des programmes d'irrigation des nouveaux arbres plantés par les arrondissements est en majorité inférieure à la durée préconisée à la Politique;

Considérant que l'arbre en milieu urbain subit de nombreux stress menaçant sa survie et sa croissance;

Que la Ville de Montréal demande aux arrondissements de prioriser l'établissement d'un programme d'irrigation, d'entretien et de suivi des arbres de rue nouvellement plantés d'une durée de quatre ans comme le préconise la Politique et qu'elle améliore la dotation des arrondissements à cet effet.

R-8

Que la Ville accorde son soutien financier à la poursuite des programmes de recherche appliquée sur les arbres urbains et les arbres d'alignement de la Direction des grands parcs et de la nature en ville nécessaires à la protection et à la survie des arbres de rue.

R-9

Considérant les besoins tant ponctuels que récurrents exprimés au niveau du financement;

Que la Ville de Montréal étudie divers moyens de financement dont la possibilité de créer un Fonds du patrimoine vert pour soutenir l'application de la Politique et qu'elle explore également le développement de divers partenariats.

R-10

Considérant que certaines démarches ou actions de mise en œuvre nécessitent plutôt un positionnement réel des services ou des arrondissements à l'égard de l'arbre;

Considérant, entre autres, qu'encore aujourd'hui, de nombreux arbres sont sérieusement endommagés et meurent des suites de travaux de déneigement et de réfection de trottoirs ou d'infrastructures souterraines;

Que la Ville demande aux arrondissements et aux services centraux de revoir leurs façons de faire tant pour les travaux réalisés en régie interne que ceux réalisés à l'externe, menant à une imputabilité et à un plus grand respect envers les arbres. Qu'une formation obligatoire soit donnée chaque automne aux employés et entrepreneurs affectés au déneigement et que les mesures de protection des racines et des arbres soient incluses aux devis des travaux d'infrastructure.

R-11

Que la Ville de Montréal demande à ses arrondissements d'appliquer, d'une manière stricte, la réglementation municipale sur la protection des arbres, de réclamer rigoureusement les mesures de compensation prévues à la réglementation dans les cas de dommages causés à un arbre et de solliciter la collaboration de la population à ce sujet.

R-12

Considérant la pertinence encore nécessaire de sensibiliser la population à la protection des arbres évoquée par certains citoyens et intervenants municipaux;

Que la Ville de Montréal apporte son soutien financier à la Direction des grands parcs et de la nature en ville afin que celle-ci puisse développer les outils de communication nécessaires à cet effet.

R-13

Que la Ville de Montréal poursuive les efforts en vue de produire le répertoire des arbres remarquables.

R-14

Que la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie étudie publiquement, en 2010, le Bilan 2007-2010 de la mise en oeuvre de la Politique de l'arbre.

Sur une proposition de M. Karim Boulos, appuyée par Mme Carole Du Sault, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

9. Période de questions des citoyens

Sans objet.

10. Période de commentaires des commissaires

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, invite les commissaires à s'exprimer sur le sujet à l'étude.

Mme Carole Du Sault fait part de ses préoccupations à l'égard des boisés en milieu urbain et souhaite que celles-ci soient transmises à la Commission permanente d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération.

11. Levée de la séance

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, invite Mme Laperrière à s'adresser à l'assemblée. Cette dernière remercie les commissaires et souhaite que le service obtienne les moyens de répondre aux ambitions de la Ville. Elle espère que le prochain bilan présentera davantage de réalisations.

La présidente d'assemblée, Mme Michèle D. Biron, remercie les personnes, présentes, les représentants du service et les commissaires.

À 19 h 25, sur une proposition de M. Karim Boulos, appuyée par M. Gilles Grondin, la vice-présidente, Mme Michèle D. Biron, déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 10 AVRIL 2008

« ORIGINAL SIGNÉ »

Michèle D. Biron
Vice-présidente de la commission
et présidente d'assemblée

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste